

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, quinzième jour du mois de février deux mille vingt-quatre (15 février 2024), SEIZE HEURES VINGT-DEUX (16 h 22)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Claude Boulanger**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Madame Nancy Mignault**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2024-02-5674

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2024
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Modification du règlement 2012-03-10 décrétant un emprunt et une dépense de 2 712 000 \$ pour le réaménagement et la construction d'un écocentre à Shawinigan
7. Modification du règlement d'emprunt 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec
8. Autorisation d'achat d'une camionnette (DDP-2023-295)
9. Chargement et opération de l'écocentre de Champlain (DDP-2024-307)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Contrat de forage des puits de biogaz pour la cellule 5, phase finale (OS-955)
11. Transport et traitement des RDD pour les écocentres (OS-952)
12. Distribution de bacs roulants incluant les bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques - multilogements (DDP-2024-304)
13. Acquisition d'une camionnette de service usagée (DDP-2024-310)
14. Contrat d'entretien ménager des bâtiments publics d'Énergiecycle (DDP-2024-311)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5675

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
25 JANVIER 2024**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énergiecycle tenue le 25 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5676

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-02-5677

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2012-03-10 DÉCRÉTANT  
UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 712 000 \$ POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN  
ÉCOCENTRE À SHAWINIGAN**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt 2012-03-10 afin de réduire le montant afférent à la dépense ainsi que le montant afférent à l'emprunt, et ce, sans pour autant modifier l'objet de cedit règlement ;

**ATTENDU** l'abrogation du règlement 2021-12-50 le 25 janvier 2024 via l'adoption du règlement 2024-01-64 ;

**ATTENDU** que cedit règlement 2021-12-50 n'a pas préalablement été transmis pour approbation à la ministre des Affaires municipales ;

**ATTENDU** qu'Énercycle a décrété, par le biais du règlement numéro 2012-03-10, une dépense de 2 712 000 \$ et un emprunt de 2 712 000 \$ pour le réaménagement et la construction d'un écocentre à Shawinigan ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le titre du règlement numéro 2012-03-10 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 2012-03-10 décrétant des dépenses de 159 542 \$ et un emprunt de 153 000 \$ pour le réaménagement et la construction d'un écocentre à Shawinigan » ;

**QUE** l'alinéa 2 de l'article 1 du règlement 2012-03-10 est modifié en retirant sa dernière phrase et en remplaçant l'annexe « 1 » de cedit règlement par l'annexe 1 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et pour faire partie intégrant du règlement 2012-03-10 ;

**QUE** la nouvelle annexe « 1 » du règlement 2012-03-10 est signée par madame Caroline Plouffe, CPA et datée du 15 février 2024 février 2024 ;

**QUE** l'article 2 du règlement numéro 2012-03-10 est modifié en remplaçant le montant de 2 712 000 \$ par le montant de 159 542 \$ ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**QUE** l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement numéro 2012-03-10 est modifié en remplaçant le montant de 2 712 000 \$ par le montant de 153 000 \$ ;

**QUE** l'article 3 du règlement numéro 2012-03-10 est également modifié en y ajoutant le second alinéa suivant :

« De plus, la Régie affecte à la dépense un montant de 6 542 \$ provenant de son fonds général. ».

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5678

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-10-62  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 209 000 \$ ET UN EMPRUNT  
DE 4 209 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
ADMINISTRATIF SUR LE LOT 3 893 823 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le règlement d'emprunt 2023-10-62 décrétant une dépense de 8 209 000 \$ et un emprunt de 4 209 000 \$ pour la construction d'un bâtiment administratif sur le lot 3 893 823 du cadastre du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** l'article 3 du règlement numéro 2023-10-62 est modifié en y ajoutant le second alinéa suivant :

« De plus, le Conseil affecte à la dépense un montant de 4 000 000 \$ provenant du fonds général de la Régie. ».

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5679

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE (DDP-  
2023-295)**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'administration à acquérir un véhicule Ford F-150 XLT par l'entremise d'un contrat de vente à tempérament avec à titre de vendeur St-Onge Ford et à titre de cessionnaire du contrat, la Compagnie Crédit Ford du Canada. Les conditions monétaires dudit contrat de vente à

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

tempérament figurent à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, ou la directrice des finances et trésorière, ou le directeur des affaires juridiques et greffier, ou le directeur opérations et infrastructures à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-02-5680**

**CHARGEMENT ET OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE DE  
CHAMPLAIN (DDP-2024-307)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le chargement et l'opération de l'écocentre de Champlain :

<b>Entreprises</b>		<b>Prix (taxes en sus)</b>
GFL Environmental inc.	Chargement conteneur	84,50 \$/conteneur
	Grattage	60,00 \$
	Opération chargeuse	112,50 \$/heure
	Déneigement fin de semaine	450,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-307, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environmental inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-02-5681**

**CONTRAT DE FORAGE DES PUIITS DE BIOGAZ POUR LA  
CELLULE 5, PHASE FINALE (OS-955)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour le forage des puits de biogaz pour la cellule 5 :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Forlam	349 545,76 \$
Cap Excavation	335 292,25 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-955, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Cap Excavation, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5682

**TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RDD POUR LES  
ÉCOCENTRES (OS-952)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offres pour le transport et le traitement des RDD pour les écocentres :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus) Option 2 ans</b>	<b>Prix (taxes en sus) Option 3 ans</b>	<b>Prix (taxes en sus) Option 4 ans</b>
Beaulair Environnement	789 850,00 \$	1 319 775,00 \$	1 879 700,00 \$
Veolia	1 342 840,00 \$	2 118 525,90 \$	2 971 727,20 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-952 selon l'option d'une durée de 4 ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Beaulair Environnement, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5683

**DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS INCLUANT LES BACS  
DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES  
ORGANIQUES – MULTILOGEMENTS (DDP-2024-304)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la distribution de bacs roulants incluant les bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
USD Global inc.	45 990,50 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-304, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise USD Global inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5684

**ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE  
USAGÉE (DDP-2024-310)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour l'acquisition d'une camionnette de service usagée :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Wheels Leasing Canada LTD	29 000,00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'acquisition d'un véhicule, selon les termes et conditions décrits dans le courriel de Alexis Doucet daté du 9 février 2024 à 13 h et joint à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, ou la directrice des finances et trésorière, ou le directeur des affaires juridiques et greffier, ou le directeur opérations et infrastructures à signer tout document afférent à la présente résolution, dont notamment un contrat substantiellement conforme au projet de vente à tempérament mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-02-5685

**CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS  
PUBLICS D'ÉNERGYCYCLE (DDP-2024-311)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour un contrat d'entretien ménager des bâtiments publics d'Énergycycle :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
SPEICO inc.	79 809,48 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-311, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SPEICO inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2024-02-5686**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu de lever l'assemblée à seize heures trente (16h30).

Adoptée à l'unanimité

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRETARE**